

Préparation à l'examen professionnel

Attaché principal de conservation du patrimoine

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de **test d'orientation** préalable.

Les durées indiquées dans le cursus correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.

Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)

Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

Apport de connaissances	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 4 h / 0,5 jour Culture territoriale Distanciel en direct : 6 h / 1 jour Distanciel en autonomie : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 9 h / 1,5 jours Distanciel en autonomie : 3 h / 0,5 jour

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

Vous devez vous inscrire au concours ou à l'examen auprès du centre de gestion, organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>